

*Sentimens
opposez sur
ce Concile
ou Concilia-
bule.*

336

La Clef du Cabinet

glican : Car les Episcopaux & les Presbiteriens, ont des sentimens tres differents sur la validité de cette assemblée, où il s'agit de juger de la doctrine prêchée par un Docteur de l'Eglise Anglicane : Les *Rigides* qui sont les Episcopaux, soutiennent qu'il n'y a que les Evêques du Royaume & les Universitez d'Oxford & de Cambridge, qui soient Juges competans de l'accusation intentée contre le Docteur Sacheverel : les *Relâchez* qui sont les Presbiteriens ou Non-conformistes, pretendent que la Reine, ayant en main le Septre du Gouvernement Politique, est aussi le *Chef de l'Eglise*; que Sa M. son Conseil, & la Chambre des Communes, composée de Députés de toute sorte d'états, ont les *lumieres necessaires pour juger de la saine Doctrine.*

Le dixième Mars les deux Chambres s'étant rendus à cet espece de Concile, pour en faire l'ouverture, le Docteur Sacheverel y fut conduit par ses cautions; Le Chevalier Montaguë Procureur Général de la Reine, parlant au nom des Communes déclara les causes d'accusation : Le Sr. Lechmore fameux Avocat fit un long discours sur la nature & l'énormité du crime de l'accusé : Le lendemain les Chambres se rassemblerent dans le même endroit, & y tinrent deux séances en presence de la Reine, qui étoit dans sa loge; l'une depuis onze heures jusques à deux, & l'autre depuis trois heures de relevée jusqu'à six heures du soir.

Ce jour là le Général Stamhope, qui étoit un des Directeurs choisis par la Cour, & nommé par les Communes, parla sur
cette